

**Association de Sauvegarde
du Patrimoine
de Saint Bonnet de Joux**

**HISTOIRE DE
SAINT BONNET
DE JOUX
AVANT LA
REVOLUTION**

Ce texte est la synthèse d'un document établi vers 1910 par M. BRUN, maître d'école à St Bonnet de Joux qui avait dépouillé les archives municipales et départementales. Il a été sauvé par Me Jean Marie Bonnot, huissier de justice à St Bonnet et transmis par sa fille Mme Burgnès.

1) « Recherche de feux » de 1397

La « recherche de feux » correspond à ce qu'on appelle actuellement le recensement de la population. On dénombre en 1397 :

- 34 « feux » (au sens actuel de foyer, donc famille) avec en moyenne 6 personnes par « feu », les seigneurs n'étant pas décomptés ;
- 2 familles seulement étaient franches (donc libres et pas en servage) et 11 familles sont qualifiées de « misérables » ;
- tous les noms de famille recensés ont aujourd'hui disparu : Maistre, de Chaumont, Laumonier, Boilloux, Fridi, Laufour... ;
- 12 familles appartenaient à Philippe de Vaux, seigneur de Chaumont.

2) Document de 1547 (archives de la Côte d'Or)

- 71 « feux » (soit 400 à 500 habitants) appartiennent aux seigneurs de Chaumont (Gabriel de la Guiche) et de La Valette (Antoinette de Chagy) ;
- noms de famille : 8 Descroux, 5 de Chaumont, 4 Les Filles, 3 Guichard, 3 Maistre, 3 Buchillet, 3 des Vernays, Martin, Febre, Barraud, Clément, Jandot ...
- répartition des « feux » : le bourg 14, La Valette et La Saule 22, Chaumont 8, Montdemard (= Mont de Mars) 8, Crouze (= Croze) 6, Les Vernays 8, Availly 5 ;
- activités: 1 marchand, 1 cordonnier, 15 « hommes de labour » ou « laboureurs » (donc cultivateurs propriétaires), 25 journaliers ;
- apparition de la famille Monnier à Croze, marchands et laboureurs dont un descendant sera greffier de justice à Chaumont, un autre avocat et juge à Charolles, un autre député aux Etats Généraux et un autre le premier maire de St Bonnet en 1790 ;

3) Document de 1627

- 117 « feux » (soit 800 habitants environ)
- répartition : le bourg a 44 « feux », La Chapelle 20, La Valette 17, Chaumont 13, Mont de Mars 8, Availly 7, apparition des hameaux de Curtenelle avec 6 feux, Vicière 1, Nouvelle 1 ;
- apparition du seigneur d'Availly (noble Georges Maritain) et de La Chapelle (Philibert de Vigousset) ;
- nouveaux noms encore portés actuellement : Carré, Douard, Gonneaud, Lagrost et Lauprêtre.

4) Document de 1776

L'abbé Courtépée a écrit entre 1774 et 1785 le document de référence sur la Bourgogne intitulé « Description générale et particulière du Duché de Bourgogne ». Il est venu à St Bonnet en 1776 et 1777. La paroisse de St Bonnet dépend de l'évêque d'Autun, mais dépendait auparavant du prieur de Charolles qui était sous l'autorité de l'abbé de Cluny. St Bonnet y est décrit de la façon suivante :

- 250 « feux », 800 « communiants » (nombre d'hosties distribuées le dimanche de Pâques) et 172 assujettis à l'impôt;
- répartition des hameaux : Chaumont a 30 « feux », St Branchet 20 (NB : St Brancher était un hameau alternatif rattaché une année sur 3 à St Bonnet, les 2 autres années elle dépendait de Vendenesse les Ch. puis de Suin), Les Quatre Vents 4 (NB : 3 « feux » alternent avec Champvent et La Guiche, et un est en permanence de St Bonnet), Vaux sous Chaumont, La Trêche sont alternatifs 1 an sur 2 avec Champvent, Mont de Mars et Croze sont alternatifs 2 ans avec St Bonnet et 1 avec Champvent, La Saule est fief du marquis de La Guiche, Availly (dont le château est détruit mais qui existait encore en 1718 en étant rattaché à Suin) est fief de François de Maritain, La Croix d'Availly dispose de 25 « loges » (autrement dit dépendances);
- le château de Chaumont est décrit par Courtépée comme étant le plus vaste et le plus imposant de la province et appartient à la famille de La Guiche depuis 1425 (châtellenie avec droit de marché à la porte du château, lequel va passer au bourg de St Bonnet avec 7 foires par an en 1776);

- il est signalé par Courtépée l'existence en 1296 d'un château à Joux qui a donné son nom à la paroisse;
- découverte en 1774 dans les ruines du château de La Saule, d'un coffre avec vaisselle d'argent et monnaie, le château de La Valette est détruit;
- les habitants de St Bonnet ont le droit de pacage et de mort bois (petit bois et broussailles) dans la forêt d'Avaise ;
- existence d'une boîte pour les lettres.

5) Document de 1790

Rapport du Maire et du Conseil Municipal :

- 1301 habitants pauvres dans leur grande majorité en raison de la surpopulation et 270 « feux », 12 habitants ne payent pas l'impôt, 74 le paient par 1 ou 2 journées de travail, 17 vieillards non imposables et 89 assistés, 60 malades et 45 mendiants;
- apparition des hameaux Les Loges d'Availly, Les Baraques, Les Loges de La Chapelle et Les Baraques des Brechoux ;

6) Document de 1791

Rapport du Maire et du Conseil Municipal :

- beaucoup d'habitants sont devenus sabotiers, charbonniers ou manoeuvres afin de survivre dans des chaumières édifiées dans des cantons de bois;
- mauvaise alimentation entraînant une mauvaise santé et une mortalité précoce ;
- cheptel bovin en très mauvais état par manque de fourrage ;
- existence d'une ancienne voie romaine au bas du bourg et construction de la route de Charolles à Chalon en 1752-53 qui a largement permis le développement du bourg avec l'installation d'un relai de poste, d'une brigade des fermes (prélèvement de l'impôt sur le tabac, le sel, la poudre et les boissons) et le développement du commerce;

7) Etat du bourg avant la Révolution

- l'ancienne église au bas du bourg (actuelle place de Pologne) est entourée de son cimetière, la grande rue n'est pas pavée et inondable en raison de l'écoulement central des eaux ;
- les habitants sont marchands, artisans, aubergistes, 4 notaires, 2 huissiers, 1 procureur, pas de gendarmerie (créée en 1852) mais une prison (derrière le bâtiment de l'actuelle perception), 2 chirurgiens / barbiers / apothicaires (rôle de coiffeur et barbier qui assure les saignées et remet en place les entorses et les fractures et commercialise les médicaments) ;
- la police est assurée les jours de foire par la maréchaussée de Charolles, les autres jours par les échevins (actuelle municipalité), la police rurale (dont un des rôles est l'estimation des dégâts commis par les animaux domestiques appelés mésums) est faite par 11 hommes nommés chaque année par les habitants ;
- les décisions concernant la commune (nominations des échevins, des messieurs chargés de la police rurale, des collecteurs d'impôts, la réparation de l'église, des chemins et des procès intentés par ou contre la commune...) étaient prises lors d'une réunion publique après la messe du dimanche par les hommes imposés à plus de 2 jours de travail suivie d'un vote à main levée ;
- le commerce du blé ne se faisait qu'à la halle (devenue magasin Binder vers 1910), le jeudi jour de marché, les unités utilisées étaient la mesure (26 litres), le bichet valant 4 mesures, la livre (1/2 kg) subdivisée en 16 onces, la pinte de vin pesant 4 livres, la toise de 6 pieds, le minot de sel de 100 livres, l'aune du tisserand de 4 pieds. Les étalons de ces mesures étaient déposés aux greffes de justice de Chaumont. Les terres étaient mesurées en mesures ou boisselées de 336 toises, soit 12 ares 78.